

DELIBERATION CFVU-033-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 29 avril 2021,

Objet de la délibération : Modification des Modalités de Contrôle de Connaissances – LLSH -M1 LEA

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 17 mai 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les modifications des Modalités de Contrôles de Connaissances pour le **M1 LEA - LLSH** sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour, 1 membre connecté n'a pas pris part au vote.

Christian ROBLÉDO

*Président de l'Université
d'Angers*

Signé le 24 mai 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 25 mai 2021

Fiche de modification des maquettes de formation

- § UFR :
§ Avis favorable du Conseil d'UFR du : Conseil gestion 19 avril 2021
§ Passage   la CFVU du :
§ Rentr e universitaire : 2021-2022

Formation concern e : M1 LEA

1 fiche par formation

Nature de la modification (merci de cocher la case) :

Structure :

- Cr ation ou modification ou d placement d'UE / EC
- Changement d'ECTS
- Mise en place ou retrait de parcours

Modalit s de contr le des connaissances :

- Modification des conditions de validation
- Modification de coefficient(s)
- Modification d' preuve(s) (nature, dur e...)

Charges d'enseignement :

- Modification du volume horaire
- Mutualisation ou d mutualisation
- Incidence financi re
- (joindre un argumentaire)**

§ **Avis et remarques  ventuelles de la Cellule Apog e :**

D tail de la modification   compl ter au verso :

Joindre les 2 maquettes (avant / apr s modifications)

Intitulé des éléments	2020/2021	2021/2022
EC Cult. & éco. Contemp./ALL : théorie et pratique	Evaluation des connaissances, 1 ^{ère} session d'examen, assidus : CT écrit 2h	Evaluation des connaissances, 1 ^{ère} session d'examen, assidus : CC